



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

*Convocation envoyée le 2 décembre 2022*

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42      Nombre de présents participant au vote : 35  
Nombre de membres en exercice : 42                      Nombre de procurations : 4

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Jean-Claude GIRARD		
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

### **Membres absents :**

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

---

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

### **Eco-réhabilitation – CDC HABITAT ADOMA - Demande de subvention au titre de la programmation 2022 - Résidence La Maladière 23 rue Frédéric Mistral à Dijon (78 logements)**

Dijon métropole s'est engagée résolument en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique dans l'exercice de ses différentes compétences : énergie, mobilité, action sociale, politique métropolitaine de l'habitat.

Le mandat porte l'objectif du développement de l'« éco-habitat » au bénéfice d'une offre de logements plus durable tant en construction qu'en rénovation. Les dispositifs métropolitains visent les logements des bailleurs sociaux ainsi que les logements privés au titre d'une politique publique globale et inclusive. Ils reposent sur un triple objectif :

- la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort pour les occupants des logements ;
- la réduction des impacts sur l'environnement avec la baisse de consommation des ressources fossiles et le recul des émissions de gaz à effets de serre au titre de la trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050 ;
- une dynamique de travaux et d'emplois pour toute la chaîne des acteurs économiques locaux concernés.

L'action de Dijon métropole s'inscrit en coopération avec ses partenaires dont la Région, Bourgogne-Franche-Comté, la Banque des Territoires, Action Logement et mobilise les dispositifs nationaux et européens dont le *fonds européen de développement régional* (FEDER).

A l'appui du bilan de ses deux précédents programmes 2010-2014 et 2015-2020 (94 opérations, 4 000 logements rénovés BBC, gain énergétique moyen de 40 %), Dijon métropole s'est engagée par délibération du 16 décembre 2021 dans un nouveau dispositif de soutien aux programmations 2021-2025.

Au titre de la programmation 2022, CDC HABITAT ADOMA a sollicité le soutien financier de Dijon métropole pour l'opération « BBC Rénovation » de 78 logements (bâtiments B et C, comportant respectivement 44 et 34 logements) situés au sein de la résidence sociale « La Maladière » 23 rue Frédéric Mistral à Dijon. Les travaux visent une étiquette énergétique B soit une consommation prévisionnelle de 59 kWhEP/m<sup>2</sup> par an contre 153 actuellement correspondant à une étiquette D et en matière de gaz à effet de serre, le passage d'une étiquette C (17 kgCO<sup>2</sup>/m<sup>2</sup>/an) à une étiquette B (10 kgCO<sup>2</sup>/m<sup>2</sup>/an).

Ainsi, en application du règlement d'intervention adopté par délibération en date du 16 décembre 2021, le montant de la subvention de Dijon métropole au bénéfice de cette opération s'élève à 156 000 € représentant 4,69 % du coût prévisionnel TTC (3 327 150 €).

CDC HABITAT ADOMA, qui a sollicité les soutiens de la Région Bourgogne-Franche Comté et du FEDER, respectivement à hauteur de 148 000 € et de 120 000 €, aura recours à l'emprunt et mobilisera 10% de fonds propres.

Il est rappelé l'engagement des opérateurs bénéficiaires à ne procéder à aucune augmentation du quittance des ménages locataires pour la part de travaux couverts par les subventions allouées. Conjointement, il est demandé aux bailleurs de justifier de la concertation et de l'accompagnement des ménages locataires en termes de sensibilisation aux éco-gestes et éco-usages ainsi que de la formation de leurs agents de proximité afin d'optimiser, sur la durée, l'efficacité du ré-investissement thermique.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à CDC HABITAT ADOMA, au titre de la programmation 2022 en matière d'éco-réhabilitation et en application des dispositions d'intervention applicables, une subvention d'un montant de 156 000 € pour la « rénovation BBC » Étiquette B après travaux de 78 logements situés au sein de l'ensemble locatif conventionné Résidence La Maladière 23 rue Frédéric Mistral à Dijon ;

- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir ;

- **de dire** que le versement de ces subventions est subordonné à la justification, par le bénéficiaire, des engagements et des dépenses correspondant au projet présenté ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN